

La Chine : tendances récentes et perspectives – cinquième partie

Les structures d'implantation en Chine

Pour un investisseur ou pour un exportateur intéressé par la Chine, il est nécessaire d'exécuter des démarches préalables auprès de sa représentation commerciale afin de connaître les exigences du ministère chinois du Commerce ainsi que les conditions imposées par le Catalogue d'orientation de l'investissement étranger dans son secteur spécifique.

La société chinoise propose différents types de structures d'implantation en Chine pour les entreprises étrangères, mais à ce jour les plus courantes sont les suivantes :

- Ouverture d'un bureau de représentation
- Coentreprise
- Société à capitaux totalement étrangers

On rencontre également, de manière plus isolée, des sociétés d'investissement, des sociétés par actions à capitaux étrangers et des sociétés commerciales de droit commun.

Quelle que soit la forme de représentation choisie, une approbation préalable devra être obtenue de la part d'une autorité compétente qui en général se trouve être le ministère du Commerce. Le choix de la structure d'implantation sera généralement conditionné par le Catalogue d'orientation de l'investissement étranger.

Le bureau de représentation a des prérogatives limitées. Il peut réaliser des activités de prospection, de promotion ainsi que la coordination des activités de l'entreprise en Chine. Il n'est pas autorisé à exercer des opérations commerciales en son nom propre. Le bureau de représentation nécessite l'existence d'un garant, qui est une société chinoise agréée par le ministère du Commerce. Ce garant se chargera des formalités auprès de l'administration.

La coentreprise (*joint venture*) est la forme la plus généralement rencontrée. Elle est constituée de deux associés dont l'un est obligatoirement chinois. Le montant de la participation étrangère est à priori libre. Il s'avère cependant que dans certains secteurs d'activité, il peut être limité à une participation minoritaire. En outre, ce montant doit être supérieur à 25 % pour que la coentreprise puisse bénéficier d'avantages fiscaux.

La société à capitaux exclusivement étrangers est depuis quelques années la structure qui connaît la plus forte croissance. Cette société est une personne morale de droit chinois créée par des investisseurs étrangers. Les sociétés à capitaux exclusivement étrangers sont soumises à des réglementations sectorielles spécifiques et, dans certains secteurs stratégiquement sensibles, elles ne peuvent pas voir le jour.

Contraintes et difficultés rencontrées sur le marché chinois

Aujourd'hui, la Chine peut être considérée comme un pays émergent qui cherche des technologies à l'étranger et qui s'équipe pour produire et exporter.

En effet, si les barrières tarifaires à l'importation sont en voie de diminution, il ne faut pas perdre de vue que les droits de douanes ne sont pas les mêmes pour toutes les catégories de produits. Les Chinois ont tendance à utiliser ces différences pour favoriser la fabrication sur leur territoire plutôt que d'accueillir des produits importés.

En ce qui concerne les aspects sanitaires, phytosanitaires et techniques, la Chine a souvent tendance à appliquer des restrictions d'importation, qui dans certains cas n'ont pas de justification technique. On peut citer par exemple des approbations d'étiquetages particulièrement longues à obtenir dans le cas de produits alimentaires ou des certifications compliquées et également longues à obtenir dans le cas des véhicules.

Des restrictions d'importation peuvent aussi trouver leur origine dans des mesures systématiques de rétorsion, qui font elles-mêmes suite à des restrictions imposées à juste titre par les partenaires commerciaux de la Chine. Deux raisons couramment invoquées sont les raisons d'ordre sanitaire d'une part et les raisons liées aux procédures antidumping, d'autre part.

La copie et le piratage concernent non seulement des biens de consommation, mais également des biens d'équipement, voire des pièces automobiles. L'enregistrement de marque et le dépôt de brevet sont incontournables pour se protéger, mais ces démarches sont longues (jusqu'à deux ans) et en cas de délit avéré, il est difficile d'obtenir réparation. En effet, l'exécution de la justice en dehors des grandes villes est parfois limitée, aussi les entreprises coupables sont souvent des entreprises publiques, protégées par les autorités.

Bureaucratie et corruption

La bureaucratie est présente à tous les niveaux et, dans le cas de gros contrats ou de contrats touchant à des secteurs stratégiques, elle est tout simplement incontournable.

L'indice d'opacité, qui mesure les risques liés au manque de transparence des décisions économiques, situe la Chine dans le trio des trois pays les plus mal placés. La corruption est généralisée et elle coûterait en moyenne 8 % du montant d'un contrat. Les statistiques officielles sont floues et il en va de même pour de nombreuses décisions politiques ayant un impact sur les affaires.

Enfin, comme énoncé dans une chronique précédente, le financement reste un handicap majeur. Les banques chinoises n'offrent toujours pas de conditions attrayantes et de nombreuses banques occidentales se montrent plutôt frileuses vis-à-vis ce marché.

Pourquoi pas Hong Kong?

Hong Kong reste une bonne porte d'entrée vers la Chine pour des exportateurs ou des investisseurs. Dans cette zone qui a connu un développement ancien, l'économie est libre et le taux d'imposition très bas.

La plupart des PME canadiennes qui se sont établies sur l'île ont pu rapidement étendre leurs activités en Chine et même dans les pays voisins. Les entreprises de Hong Kong disposent de moyens financiers, d'un savoir faire et des contacts nécessaires pour faire des affaires en Chine continentale. Les coûts engendrés par l'utilisation d'un partenaire à Hong Kong sont généralement contrebalancés par la forte diminution des risques inhérents à une tentative d'approche solitaire du marché chinois.

En outre, Hong Kong, à l'image de sa voisine, offre de nombreux projets dans les domaines des infrastructures et des technologies liées aux transports et à l'amélioration de l'environnement.

Conclusion

L'Asie, en particulier la Chine, est la région du monde qui laisse entrevoir le plus fort taux de croissance économique pour les 15 prochaines années.

Pour les entreprises canadiennes, l'étude préalable de ce marché peut s'avérer particulièrement utile, en raison des débouchés offerts sur le territoire chinois d'une part, pour mieux aborder de redoutables concurrents chinois sur les marchés mondiaux d'autre part.

L'économie et le marché chinois sont très complexes et vivent une profonde mutation. Pour un investisseur ou un importateur désireux d'aborder « l'empire du milieu », il existe plusieurs organismes gouvernementaux et cabinets privés qui pourront apporter une assistance utile afin de mieux connaître les risques et occasions d'affaires que présentent ce pays.